

Marché de travaux de renouvellement de conduites AEP

- Règlement de consultation -

1 - Organisme acheteur :

Mairie de Saint Etienne de Boulogne
Le Village
07200 Saint Etienne de Boulogne

2 – Personne responsable du marché :

Monsieur le Maire de Saint Etienne de Boulogne : Franck BRECHON

3 – Mode de passation du marché :

Procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics.

4 – Nature du marché :

Marché de travaux de renouvellement de conduites AEP selon descriptif et quantitatif ci-joint.

L'opération consiste à renouveler intégralement les conduites d'eau fuyardes du hameau d'Auriolles 230 m, en posant une conduite PVC 16 bars diamètre 93.8/110 mm, ainsi que toutes les sujétions liées à la pose de cette conduite (raccords, robinetterie, vannes de sectionnement, ventouses, etc). Les conduites seront posées sous la RD 356 ou en accotement de cette dernière.

A cette occasion, il y aura lieu de raccorder sans les changer les branchements d'abonnés.

Une seconde tranche, optionnelle, consiste à effectuer la même opération au hameau de La Conchy.

5 – Lots :

Le présent marché fait l'objet d'un lot unique, avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles

6 – Variante :

L'entreprise peut proposer outre la solution de base décrite toute variante technique dans la pose de la conduite, et notamment l'utilisation d'un trancheuse.

7- Délais de réalisation :

- Début de l'intervention : 40 jours au plus tard après notification du marché valant ordre de service.
- Durée d'intervention : 60 jours ouvrables au maximum.

8- Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la valeur technique, de la rapidité d'intervention et du délai de réalisation.

9- Durée de validité de l'offre :

120 jours à compter du 21/10/2014 (date limite de dépôt).

10- Date limite du retour des offres :

Mardi 21 octobre 2014 à 12 heures.

11 – Adresse de retour des offres :

Mairie de Saint Etienne de Boulogne, Le Village, 07200 Saint Etienne de Boulogne

12 – Renseignements – retrait du dossier :

Dossier ci-joint

Renseignements administratifs complémentaires :

Mairie de St Etienne de Boulogne : 04-75-87-11-23

Renseignements technique et visites de chantier

- Dubois Claudine, adjointe : 07 81 83 61 04

- Noury Jacques, adjoint : 06 15 48 75 92

L'entreprise

A....., le

Signature

« Lu et approuvé »

Commune de Saint Etienne de Boulogne

Marché de travaux de renouvellement de conduites AEP

- Descriptif du marché –

I - Tranche ferme Auriolles

Désignation des travaux	Unité	PU (€)	Q	Total (€)
<u>1- Préparation</u>				
Installation de chantier	Forfait		1	
Recollement	Forfait		1	
<u>2- Terrassement</u>				
Terrassement en tranché profondeur 60 cm largeur 40 cm sous chaussée y compris découpe soignée du revêtement et évacuation des déblais en décharges	ml		230	
Passage d'ouvrage (conduite d'eau existante)	U		6	
Plus value pour tranchées en terrain dur	m ^l		30	
Remblaiement soigné de la tranchée avec grave 0/30	U			
Fourniture et pose de grillage avertisseur	ml		230	
<u>3- Eau potable</u>				
Canalisation PVC 110/93,5 (variante en PEHD autorisée)	ml		230	
Raccords sur canalisation existante acier diam 60 mm	Unité		1	
Vanne de sectionnement	Unité		2	
Bouche à clef + tube allonge	Unité		2	
Branchement de particulier à reconnecter avec changement de la prise en charge	Unité		5	
<u>4- Voirie</u>				
Découpe du revêtement	ml		200	
Réfection définitive à l'enrobé tiède	m ²		60	
TOTAL ht				

II - Tranche conditionnelle La Conchy

Désignation des travaux	Unité	PU (€)	Q	Total (€)
<u>1- Préparation</u>				
Installation de chantier	Forfait		1	
Recollement	Forfait		1	
<u>2- Terrassement</u>				
Terrassement en tranché profondeur 60 cm largeur 40 cm sous chaussée y compris découpe soignée du revêtement et évacuation des déblais en décharges	ml		290	
Passage d'ouvrage (conduite d'eau existante)	U		4	
Plus value pour tranchées en terrain dur	ml		50	
Remblaiement soigné de la tranchée avec grave 0/30	U		1	
Fourniture et pose de grillage avertisseur	ml		290	
<u>3- Eau potable</u>				
Canalisation PVC 110/93,5 (variante en PEHD autorisée)	ml		290	
Raccords sur canalisation existante acier diam 80 mm	Unité		1	
Vanne de sectionnement	Unité		2	
Bouche à clef + tube allonge	Unité		2	
Branchement de particulier à reconnecter avec changement de la prise en charge	Unité		15	
<u>4- Voirie</u>				
Découpe du revêtement	ml		290	
Réfection définitive à l'enrobé tiède	m ²		580	
TOTAL ht				

III - DELAIS

Délais de réalisation envisagés après ordre de service :

Durée de l'intervention :

L'entreprise

A....., le

Signature

Marché de travaux de renouvellement de conduites AEP

- Acte d'engagement -

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation.

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Mairie de Saint Etienne de Boulogne

Le Village

07200 Saint Etienne de Boulogne

La personne responsable du marché est le représentant de la collectivité compétent pour signer le marché :

Franck BRECHON (Maire).

B – Engagement du candidat

Nom, Prénom du signataire :

Adresse et Téléphone :

agissant pour mon propre compte ;

agissant pour le compte de la société ;

1 – Montant

Après avoir pris connaissance du cahier descriptif et du quantitatif du marché et du règlement de consultation, je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées pour l'ensemble du marché (lot unique) aux prix ci-dessous :

	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE 1
<i>MONTANT H.T</i>		
<i>T.V.A</i>		
<i>MONTANT T.T.C</i>		

2 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est dejours à compter du

3 – Durée de validité de l'offre

Le présent acte d'engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation.

A....., le

Le candidat

Commune de Saint Etienne de Boulogne

Marché de travaux de renouvellement de conduites AEP

- Certificat de visite -

Je soussigné Franck Brechon, Maire de Saint-Etienne-de-Boulogne, atteste que l'entreprise

.....
est venue visiter le chantier de renouvellement de conduites d'AEP d'Auriolles et de La Conchy en date du

.....
En l'absence de ce certificat de visite signé, l'offre sera déclarée non valide.

Franck Brechon

Maire